



Jardinier Paysagiste

Niveau 3

Apprentissage

> Préparation à la vie active par une qualification professionnelle

Entreprises paysagistes / Services espaces verts des villes ou des collectivités en tant qu'ouvrier(-ière) paysagiste

> Poursuite d'études

BP Aménagements Paysagers / Bac Pro Aménagements Paysagers
Certificat de spécialisation / Certificat de qualification professionnelle
Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers / CAPa en un an...

Spécificités de la formation

- ✔ Une **formation en alternance**
- ✔ Possibilité d'**adaoptation du parcours de formation**
- ✔ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (prise en charge possible de la **VAA**)
- ✔ Une **équipe de formateurs issus du monde professionnel**
- ✔ Des **intervenants professionnels spécialisés**
- ✔ Des **équipements et matériels professionnels**
- ✔ Des **applications pratiques** en création et entretien
- ✔ Une plateforme de **travaux pratiques** en paysage
- ✔ Participation à des **chantiers métiers** : entretiens communes, entretiens parcours de pêche etc.

pisani49.fr ←

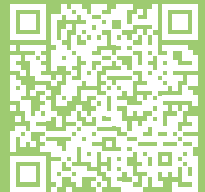
lefresne-angers-segre.fr ←

La réussite se cultive ici.

Pour en savoir plus à Edgard Pisani :



Pour en savoir plus au Fresne :





Validation du diplôme

Le CAPa est délivré par le Ministère de l'Agriculture. Pour obtenir son diplôme, le candidat doit valider ses 7 unités capitalisables constitutives (blocs de compétences) du diplôme.

En cas de non-réussite, il dispose d'un délai de 5 ans pour valider les UC non-obtenues, les UC obtenues sont valides à vie. Un bloc de compétences peut être validé indépendamment des autres.

Contenu de la formation

Le cycle de formation, sur 2 ans, est réparti entre capacités techniques et générales.

> Des enseignements professionnels

- Mise en place d'aménagements paysagers :
 - Reconnaissance des végétaux
 - Clôture
 - Dallages
 - Pavages...
- Travaux d'entretiens paysagers :
 - Entretien des surfaces enherbées
 - Taille et entretien des végétaux
- Maintenance des matériels
- Insertion du salarié dans l'entreprise
- UCARE permabutte

> Des enseignements généraux

Expression et communication professionnelles, mathématiques, informatique, sport, gestes et postures, éducation socioculturelle, connaissance des entreprises, histoire-géographie (site du Fresne)

> Modalités de formation

840 HEURES
de parcours complet
de formation sur 2 ans

12 SEMAINES
par an en centre. Le reste
du parcours étant en entreprise.

En fonction du niveau du candidat,
la formation peut être dispensée sur un an.

Conditions d'admission et inscription

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus ou être dans l'année de ses 15 ans en sortie de 3^{ème} (pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers)
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du CFAA 49
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Rentrée en septembre et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage
- Au minimum sortir de 3^{ème}
- Participer à la journée de validation de projet : entretiens de motivation et tests de positionnement



Des aides à l'hébergement, à la restauration et au premier équipement sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

Possibilité d'internat.

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

RNCP 38386 - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Date d'échéance de l'enregistrement : 01-04-2026